

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-03-23

Présents : 18

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 8 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : M. Richard BELTON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ARTICLE 165

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir procéder au remboursement d'une caution à une locataire de l'immeuble VALLON, il est proposé l'inscription de crédits pour un montant de 580 € à l'article 165.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire 580 € à l'article 165 avant le vote du budget primitif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 mars 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-03-23

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 8 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE
Procuration : M. Richard BELTON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF – OPERATION 252 TRAVERSÉE VILLAGE RD1

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Nous devons procéder au paiement de la situation n° 1 de l'étude préliminaire du Cabinet ARTER, il est proposé l'inscription de crédits pour un montant de 18 720 € à l'opération 252-2151.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire 18 720 € à l'opération 252-2151 avant le vote du budget primitif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 mars 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-03-23

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 8 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE
Procuration : M. Richard BELTON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : SUBVENTION IME ST-UZE ADAPEI26

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Nous avons reçu la demande de subvention de l'ADAPEI pour l'Institut Médico Educatif de St-Uze.
Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2022, soit 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADAPEI pour l'année 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 mars 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-03-23

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 8 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE
Procuration : M. Richard BELTON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : VOYAGE REPUBLICAIN A PARIS CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation par la Commune d'un voyage républicain à Paris du conseil municipal enfants, les élus vont être amenés à s'acquitter de frais car il n'est pas possible pour certaines activités d'obtenir une facture.

Les activités concernées sont les suivantes : transport tgv, parking, métro, restauration, big bus, arc de triomphe, tour Eiffel, bateau mouche.

Visites gratuites : Elysée, Sénat, Invalides et Assemblée nationale.

Il est donc proposé de procéder au remboursement de ces frais aux élus sur la base des justificatifs de paiement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le remboursement aux élus des frais dont ils auront fait l'avance dans l'impossibilité d'obtenir une facture pour les activités listées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 mars 2023



Le Maire,
Guillaume LUYTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-03-23

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 8 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE
Procuration : M. Richard BELTON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : OFFRE SANTE COMMUNALE

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver un partenariat pour l'offre santé communale avec l'assureur AXA. La mutuelle communale est une complémentaire santé qui est proposée aux St-Sorlinois à un tarif avantageux (une réduction de 25 % sur le coût AXA). Cette offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le partenariat à intervenir avec l'assureur AXA pour la mutuelle communale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 mars 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-03-23

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 8 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE
Procuration : M. Richard BELTON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CREATION POSTE AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la réussite à un examen professionnel, un agent actuellement agent social peut être promu agent social principal 2^{ème} classe. Afin de pouvoir le nommer dans ce grade nous devons créer un poste au 1^{er} juin 2023 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer un poste d'agent social principal 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2023 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 mars 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON

